

Multisupport 3 Aréas

Dynamisez votre épargne
et donnez vie à vos projets



Multisupport 3, un placement souple et performant, quelles que soient vos attentes

Le contrat d'assurance vie Multisupport 3 doit venir en complément d'une épargne dite « de précaution » et vous permet de profiter de nombreux atouts pour réaliser vos projets patrimoniaux tout en bénéficiant du cadre fiscal avantageux de l'assurance vie.

L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

Il est indispensable de disposer d'une épargne de précaution, immédiatement disponible, qui permet de faire face à des dépenses imprévues (une panne de voiture, un lave-linge hors service...) mais dont le rendement est réglementé.

Exemples de contrats d'épargne de précaution :

 RENDEMENT ANNUEL *	
Livret A	0,75 %
Livret de Développement Durable (LDD)	0,75 %
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	1,25 %

MULTISUPPORT 3 : UNE OFFRE PERSONNALISÉE

• Il comprend :

1 fonds en euros	Géré par Aréas Vie
17 supports en unités de compte, accessibles en Gestion libre, régulièrement récompensés pour leurs performances et la qualité de leur gestion	Gérés par des spécialistes de renom : - Edmond de Rothschild Asset Management - Carmignac Gestion - Rothschild & Cie - Financière de l'Echiquier - Lazard Frères Gestion - Comgest
5 allocations d'actifs (Gestion pilotée)	Gérées par Aréas Vie
+ des opportunités d'investissements ponctuelles, à saisir régulièrement (produits structurés)	Renseignez-vous auprès de votre agent général Aréas pour connaître les opportunités en cours ou à venir

• 2 types de gestion

Après une étude personnalisée, votre agent général vous accompagne et vous conseille pour choisir **le mode de gestion** le plus adapté à votre profil d'investisseur et à vos objectifs :

Gestion libre

Vous choisissez vous-même la répartition de votre épargne parmi les 18 fonds proposés et constituez votre allocation d'actifs librement.

Gestion pilotée

Vous choisissez parmi les 5 allocations d'actifs prédéfinies par Aréas.

A SAVOIR

Avec Multisupport 3, vous pouvez également transmettre votre patrimoine dans un cadre fiscal avantageux et en toute sécurité pour aider vos enfants et/ou vos petits-enfants à préparer leur avenir.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre agent général ou de votre conseiller patrimonial Aréas.

* Taux du Livret A, du LDD et du LEP au 1^{er} août 2016.

La gestion libre

GÉREZ LIBREMENT VOTRE ÉPARGNE SELON VOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Vous avez un accès privilégié à **18 fonds**, dont **3 fonds profilés** et un **fonds en euros**, vous permettant d'investir vers toutes les classes d'actifs nécessaires à une gestion patrimoniale diversifiée : les actions (petites, moyennes et grandes capitalisations, toutes zones géographiques), les obligations et les obligations convertibles, l'immobilier, l'or et les matières premières.

ZOOM SUR LES 3 FONDS PROFILÉS

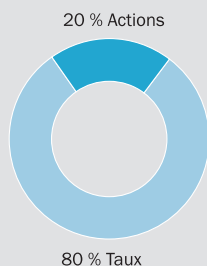
ARÉAS PRUDENCE : la sécurité avant tout !

Fonds géré par Rothschild & Cie. Il est constitué majoritairement de produits obligataires et monétaires de la zone Euro.

La répartition de l'investissement peut varier comme suit :

- de 0 à 25 % en actions
- de 75 à 100 % en produits de taux

Exemple :



ARÉAS ÉQUILIBRE : le meilleur compromis entre rendement et sécurité !

Fonds géré par la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Asset Management. Il a un objectif de gestion de 50 % d'actions et 50 % de taux. Ce support vous offre une gestion prudente avec une prise de risque mesurée.

La répartition de l'investissement peut varier comme suit :

- de 0 à 70 % en actions
- de 30 à 100 % en produits de taux

Exemple :



ARÉAS DYNAMIQUE : priorité aux performances !

Fonds géré par Lazard Frères Gestion. Il est conçu pour optimiser votre investissement et permet de profiter de la progression des marchés actions des pays émergents ou nord américains, zone euro ou asiatique, sur le long terme.

La répartition de l'investissement peut varier comme suit :

- de 40 à 100 % en actions
- de 0 à 60 % en produits de taux

Exemple :



Bénéficiez gratuitement de l'option « sécurisation des plus-values » :

Chaque semaine, les valeurs liquidatives de toutes les unités de comptes de votre contrat sont analysées. Si l'augmentation de la valeur moyenne d'acquisition de votre unité de compte est supérieure au niveau que vous avez librement déterminé à la souscription, alors le montant correspondant à cette augmentation est automatiquement et gratuitement sécurisé vers le fonds en euros. Cette option peut être activée ou désactivée à tout moment.



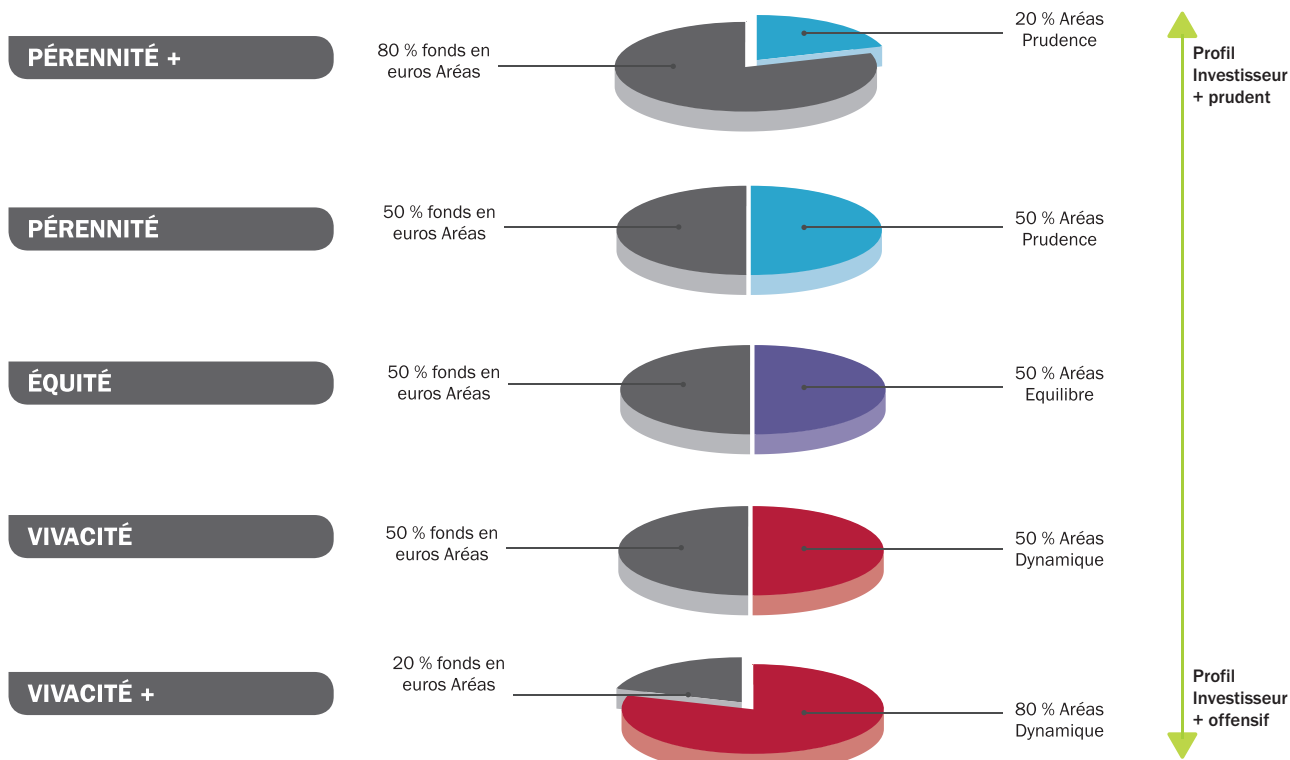
La gestion pilotée

SELON VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR, ARÉAS SE CHARGE DE LA RÉPARTITION DE VOS VERSEMENTS

Vous ne vous occupez de rien. Vos versements sont automatiquement répartis entre le fonds en euros Aréas (pour la sécurité) et l'un des 3 fonds profilés, dont l'orientation permet au plus prudent des investisseurs comme au plus offensif d'atteindre ses objectifs.



Chaque année, un arbitrage de rééquilibrage gratuit en janvier est effectué pour maintenir l'orientation d'investissement.



Une équipe de spécialistes Aréas à votre écoute

En partenariat avec des sociétés de gestion prestigieuses, Aréas vous permet d'accéder au meilleur des marchés financiers et ainsi d'optimiser davantage votre épargne.

Aréas Vie met également à votre disposition son département patrimonial, composé de gestionnaires et de conseillers en gestion de patrimoine. Ils effectuent pour vous une étude sur-mesure et élaborent une stratégie patrimoniale qui répond à vos objectifs en tenant compte des contraintes fiscales, juridiques, financières...

Dans ce cadre, Aréas immobilier (filiale d'Aréas Vie) peut vous accompagner dans l'acquisition de biens immobiliers, rigoureusement sélectionnés par nos experts et adaptés à vos besoins, afin de répondre à l'ensemble de vos objectifs (préparation de la retraite, optimisation fiscale...).

Zoom sur le fonctionnement⁽¹⁾ du Multisupport 3 Aréas

OBJET DU CONTRAT

Se constituer une épargne complémentaire disponible sous forme de capital et/ou de rente. Transmettre un patrimoine à ses proches.

VERSEMENTS

- À l'ouverture du contrat : 50 € si mise en place de versements programmés, sinon à partir de 1 500 €.
- Programmés : à périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle (à partir de 50 € par mois). Leur montant est réévalué chaque année civile suivant la variation de l'indice des prix à la consommation.
- Supplémentaires : quand vous le souhaitez à partir de 500 €.

FRAIS

- Frais sur versements : 4,50 % maximum.
- Frais de gestion sur encours :
 - sur le fonds en euros : 0,60 % par an,
 - sur les unités de compte : les frais sont différenciés et dégressifs de 0,80 % à 1 % par an (prélevés chaque trimestre), selon le montant total de l'épargne gérée, y compris le fonds en euros.
- Frais d'arbitrage⁽²⁾ : 0,50 % du montant arbitré (avec un minimum de 10 € et plafonné à 50 €). Le premier arbitrage de chaque année civile est gratuit. Le 2^{ème} est offert en 2017.

GARANTIE "PLANCHER"

En cas de décès avant votre 70^e anniversaire et si vous n'avez pas encore liquidé votre capital, elle garantit au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) un capital au moins égal au total des sommes investies (déduction faite des rachats, des avances et des frais).

Possibilité de transférer votre Carnet ou Plan d'épargne vers le Multisupport 3 Aréas sans frais grâce au dispositif Fourgous, tout en conservant l'antériorité fiscale de votre contrat.

AVANCE ET RACHAT

- Avance : possible à tout moment dès 500 € remboursable dans un délai de 3 ans. Elle permet de répondre à un besoin de liquidité ponctuel et temporaire sous forme de prêt⁽³⁾. Ainsi, le montant de l'épargne constituée reste intégralement valorisé et les avantages liés à l'assurance vie sont conservés.
- Rachat(s) :
 - partiel à partir de 500 €,
 - partiels programmés à partir de 500 €.

FISCALITÉ

Pour optimiser la fiscalité assurance vie, Aréas vous conseille de conserver les sommes investies sur le contrat au minimum 8 ans. En cas de rachat, les plus-values sont imposées hors prélèvements sociaux au choix, via :

Durée contrat	Le PFL ⁽⁴⁾	L'IRPP ⁽⁴⁾
Moins de 4 ans	35 %	Intégration dans le revenu
Entre 4 et 8 ans	15 %	
Plus de 8 ans (Après abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple soumis à une imposition commune)	7,5 %	

ÉPARGNE HANDICAP

Ce contrat est éligible à la fiscalité « Epargne Handicap » sous conditions. Ainsi, lorsque le titulaire présente un handicap⁽⁵⁾, les versements effectués sur ce contrat⁽⁵⁾ donnent droit à une réduction d'impôts égale à 25 % du montant des versements de l'année, dans la limite de 1 525 €/an et par foyer fiscal, majoré de 300 € par enfant à charge.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer aux conditions générales du contrat.

⁽²⁾ Les frais sont nuls pour le rééquilibrage de la gestion pilotée et pour les arbitrages au terme des produits structurés.

⁽³⁾ Taux du prêt = taux de rendement brut de frais du fonds en euros de l'année précédente majoré de 0,5 point (taux appliqué par Aréas).

⁽⁴⁾ IRPP = Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
PFL = Prélèvement Forfaitaire Libératoire

⁽⁵⁾ L'assuré bénéficiaire du contrat, qu'il soit mineur ou majeur, doit être atteint, lors de la conclusion d'un contrat, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle. De plus, il ne doit pas encore bénéficier de ses droits à la retraite.

ARÉAS ASSURANCES, EN QUELQUES MOTS

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, constitue le **7^e réseau d'agents généraux d'assurances** de France avec **500 points de vente**.

Nous proposons aux particuliers et aux entreprises une gamme complète de garanties d'assurance en protection des biens, en protection des personnes et en protection financière.

Nous appliquons depuis nos origines une **politique de proximité et de service auprès de nos sociétaires**. Celle-ci est portée par l'action quotidienne de plus de **1 300 salariés, agents généraux et collaborateurs** dans toute la France.

Votre agent général est votre interlocuteur privilégié pour votre épargne, votre prévoyance et votre retraite, selon vos besoins et votre profession. Il est aussi en mesure de vous proposer un ensemble de garanties personnalisées tant pour vous et votre famille que pour protéger vos biens, qu'il s'agisse de votre automobile ou de votre habitation.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition.

Rencontrez-le et faites-lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse la mieux adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.